

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le huit février deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM09

Compte-rendu des
décisions du Maire

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Rodrigue DESULTERRE.

Étaient excusés : Mmes Mrs Roland JOLY, Didier FATOU, Dorothee HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Caroline DERAEDT à Mr Rodrigue DESULTERRE.

Monsieur Bernard PRUVOST **est** élu Secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre des délégations qu'il a reçues par délibération n° 2020CM22 du 4 du juin 2020 :

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

- ✓ Décision n° 2024001 relative à la signature de l'avenant n° 1 du lot 4 doublage-plâtrerie-cloisons-faux plafonds du marché 2023MT01 réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Labourse en Centre Intercommunal de Santé pour un montant de 1 465,20 € HT soit 1 758,24 € TTC.
- ✓ Décision n° 2024002 relative à la signature de l'avenant n° 1 du lot 5 Electricité-courant faible-VMC du marché 2023MT01 réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Labourse en Centre Intercommunal de Santé pour un montant de 3 585 € HT soit 4 302 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Philippe SCAILLIEREZ.